

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°26-DC066

Conseil Communautaire du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Plaine des Sports, commune de Valsérhône, sous l'autorité de Guy LARMANJAT, Président.

Présents :

BILLIAT : Antonio MUNOZ

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT

CONFORT : Anthony ROCHETTE – Bernard BOURNONVILLE

GIRON : Florian MOINE

INJOUX-GENISSIAT : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME – Valérie BLANC - Sophie SELLIER

MONTANGES : Christophe MARQUET

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Benjamin BERTRAND – Sandrine LASNET

SURJOUX - LHOPITAL : Bruno CONSANI

VALSERHÔNE : Guy LARMANJAT – Alain DE BARROS - Jean-Noël PITON – Marie PFISTER - Françoise DA SILVA – Christophe CROS - Clémence ILMAN - Gautier PRÉAUX - Sead KONJEVIC - Sabrina MAKHLOUFI - Isabelle DE OLIVEIRA - Michaël DE SA - Anne-Marie RAMEL - Patrick PERREARD

VILLES : Guy SUSINI

Pouvoirs : Jean-Marc BEAUQUIS à Antonio MUNOZ - Gilles FAVRE à Jacques VIALON – Maxence FERTE à Elisabeth JEAMBENOIT – Anne-Laure OLLIET à Florian MOINE - Faïza BENSEFIA à Sabrina MAKHLOUFI – Gauthier LE GRAND à Alain DE BARROS - Maryline SEPPEZ à Françoise DA SILVA

Présents : 30

Pouvoirs : 7

Votants : 37

Convocation adressée le : 23 avril 2026

Secrétaire de séance : Florian MOINE

Nature de l'acte : 5. Institutions et vie politique – 5.3 Désignation de représentants

Objet : Désignation des représentants de la Communauté de Communes Terre Valserhône au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Terre Valserhône

Monsieur le 1^{er} Vice-Président précise que l'Office de Tourisme Terre Valserhône est géré sous forme d'une régie intercommunale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Cette régie est administrée par un conseil d'administration. Conformément aux statuts de l'Office de tourisme, le conseil d'administration comprend 27 membres, dont 23 titulaires et 4 suppléants, répartis en 3 collèges :

1/ collège 1 des conseillers communautaires : 14 titulaires

2/ collège 2 des représentants d'associations intéressées par le tourisme : 5 titulaires et 2 suppléants

3/ collège 3 des représentants des professionnels du tourisme : 4 titulaires et 2 suppléants

Conformément à l'article R. 2221-5 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire doit désigner les membres du conseil d'administration sur proposition du Président.

Le 1^{er} Vice-Président propose :

	ASSOCIATIONS/ PROFESSIONNELS DU TOURISME	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Collège 1 conseillers communautaires		<ol style="list-style-type: none"> 1. Florian MOINE 2. Elisabeth JEAMBENOIT 3. Jean-Marc BEAUQUIS 4. Anthony ROCHETTE 5. Sophie SELLIER 6. Marie PFISTER 7. Faïza BENSEFIA 8. Sead KONJEVIC 9. Philippe DINOCHÉAU 10. Sandrine LASNET 11. Guy SUSINI 12. Bruno CONSANI 13. Jacques VIALON 14. Christophe MARQUET 	
Collège 2 représentants d'associations intéressées par le tourisme		<ol style="list-style-type: none"> 1. La Présidente de l'association Renaissance du Château de Musinens : Janine SAINT-OYANT 2. Le représentant de l'association Champfromier 2000 : Christian VALLET 3. Le Président de l'association Dorcherane ou son représentant 4. Le Président du Rassemblement Economique Valserhônnois (REV) ou son représentant 5. Le Président de l'association Les amis des sentiers ou son représentant 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un représentant de l'association Renaissance Château de Musinens 2. Le représentant de l'association Champfromier 2000 : Pierre BERROD
Collège 3 représentants des professionnels du tourisme		<ol style="list-style-type: none"> 1. Un représentant du Relais nordique de Giron : Florent VACHER 2. Un représentant du Pré Jeantet : Sandra FEBVRE-NGUYEN 3. Un représentant des accompagnateurs en moyenne montagne : Sylvain PONCET 4. Le dirigeant de la SAS VAL'S EN L'AIR ou son représentant 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un représentant du Relais nordique de Giron : Sabrina GENOVA 2. Un représentant du Pré Jeantet : Thierry FEBVRE-NGUYEN

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du 1^{er} Vice-Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1412-2, L. 2221-1 à L. 2221-10, R. 2221-1 à R. 2221-26 et R. 2221-53 à R. 2221-62,

VU les statuts de la Communauté de communes, et notamment sa compétence promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme,

VU la délibération n°16-DC016 du Conseil communautaire du 14 avril 2016 portant sur l'organisation de l'office de tourisme intercommunal,

VU les statuts de l'Office de Tourisme Terre Valserhône, et notamment son article 4,

VU l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE DESIGNER** les membres du conseil d'administration de l'Office de tourisme Terre Valserhône comme suit :

	ASSOCIATIONS/ PROFESSIONNELS DU TOURISME	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Collège 1 conseillers communautaires		<ol style="list-style-type: none"> 1. Florian MOINE 2. Elisabeth JEAMBENOIT 3. Jean-Marc BEAUQUIS 4. Anthony ROCHETTE 5. Sophie SELLIER 6. Marie PFISTER 7. Faïza BENSEFIA 8. Sead KONJEVIC 9. Philippe DINOCHÉAU 10. Sandrine LASNET 11. Guy SUSINI 12. Bruno CONSANI 13. Jacques VIALON 14. Christophe MARQUET 	
Collège 2 représentants d'associations intéressées par le tourisme		<ol style="list-style-type: none"> 1. La Présidente de l'association Renaissance du Château de Musinens : Janine SAINT-OYANT 2. Le représentant de l'association Champfromier 2000 : Christian VALLET 3. Le Président de l'association Dorcherane ou son représentant 4. Le Président du Rassemblement Economique Valserhônnois (REV) ou son représentant 5. Le Président de l'association Les amis des sentiers ou son représentant 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un représentant de l'association Renaissance Château de Musinens 2. Le représentant de l'association Champfromier 2000 : Pierre BERROD
Collège 3 représentants des professionnels du tourisme		<ol style="list-style-type: none"> 1. Un représentant du Relais nordique de Giron : Florent VACHER 2. Un représentant du Pré Jeantet : Sandra FEBVRE-NGUYEN 3. Un représentant des accompagnateurs en moyenne montagne : Sylvain PONCET 4. Le dirigeant de la SAS VAL'S EN L'AIR ou son représentant 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un représentant du Relais nordique de Giron : Sabrina GENOVA 2. Un représentant du Pré Jeantet : Thierry FEBVRE-NGUYEN

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**

Le Président de la Communauté de Communes Terre
Valserrhône certifie le caractère exécutoire du présent acte
transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le : - 6 MAI 2026
Publié le : - 6 MAI 2026

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
Lyon 184, rue Duguesclin - 69003 LYON ou
www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter
de sa publication.

Le secrétaire de séance,
Florian MOINE



Le Président,
Guy LARMANJAT

